

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN

Le représentant des locataires
défend vos droits



Élections des locataires Hlm

VOTEZ !

Choisir ses représentants, c'est choisir celles et ceux qui pendant 4 ans seront associés aux décisions pour **améliorer** votre **logement**, votre **immeuble** et votre **quartier**.

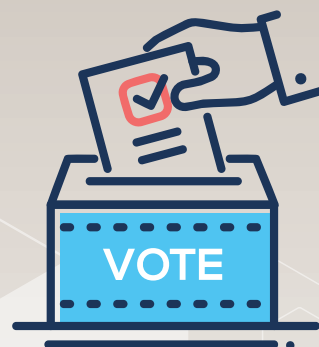
www.groupe3f.fr/je-suis-locataire/elections-locataires-2022



Groupe ActionLogement



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 3F SEINE-ET-MARNE DU 22 NOVEMBRE 2022



POURQUOI VOTER ?

Les représentants sont des locataires comme vous qui vous écoutent et défendent vos droits. Prochainement, près de 5 millions de locataires éliront leurs représentants, qui siégeront au conseil d'administration de leur organisme de logement social pour une durée de 4 ans.



1

Des locataires comme vous

Les représentants partagent votre quotidien. Ils vivent dans une résidence gérée par votre bailleur, partagent les mêmes intérêts que les vôtres et souhaitent s'investir au bénéfice de tous les locataires.

2

Que font-ils ?

Ils écoutent vos préoccupations, vos attentes et vos avis concernant votre quartier, votre logement, les travaux d'entretien et de rénovation, le loyer, les charges... Ils sont là pour vous aider et défendre vos droits au conseil d'administration de votre bailleur.

3

Le conseil d'administration c'est quoi ?

C'est 18 administrateurs qui se réunissent pour décider des orientations stratégiques de votre bailleur, des programmes de travaux et de développement, du budget, des augmentations de loyers... Sur tous ces sujets qui impactent votre quotidien, les représentants des locataires participent aux prises de décision du conseil d'administration et disposent d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.



4

Voter, c'est s'exprimer

Voter c'est défendre vos droits et améliorer votre quotidien de tous les jours en choisissant les représentants qui répondent à vos attentes et vos besoins. C'est faire entendre votre voix, à travers vos représentants, lors des prises de décisions qui vous impactent.

5

Voter, c'est facile

Vous recevrez le matériel et les modalités de vote le 7 novembre au plus tard. Vous pourrez voter, selon vos préférences :

- **Par Internet**, en vous connectant sur le site dédié
- **Par correspondance**, en renvoyant gratuitement le bulletin de votre choix.

Retrouvez toutes les informations utiles sur
[www.groupe3f.fr/je-suis-locataire/
elections-locataires-2022](http://www.groupe3f.fr/je-suis-locataire/elections-locataires-2022)